Nieurlet Infos n°18

10/2018

Vie Communale

Les Nieurletois étaient invités à se rendre aux urnes dimanche 9 septembre, afin de compléter le Conseil Municipal. Parmi les deux listes candidates à ces élections municipales partielles complémentaires, c'est celle présentée par Monsieur le maire, Dominique Marquis, qui a remporté le scrutin. « Un nouvel élan, objectif 2020 », avec 63 % des voix. Nous remercions les Nieurlétois pour leur confiance.

Kévin Bécaert a obtenu 204 voix, Séverine Belleval 203 voix, Sophie Deudon 207 voix, Julie Talleu 203 voix et Denis Deseigne 202 voix.

Au C.A.J. : A partir du 16 Juillet , durant 4 semaines, 79 enfants ont participé au centre aéré. Encadrés par Elodie Monsterleet et Marie Decroo (groupe 12/14ans), Natacha Trojanowski et Thibault Morel (groupe 9/11ans), Morgane Cousin et Céline Penin (groupe 7/8ans), Coralie Pit et Camille Liévin (groupe 4/6ans) et Sophie Marciszak à la direction . La prochaine session aura lieu

du 29 octobre au 2 novembre 2018

Inscriptions et renseignements :
Tél 03-21-88-81-43 Danièle MOREL

La Ducasse : l'édition 2018 s'est bien déroulée, les photos et le résultat des concours sont en ligne sur le site de la commune *www.nieurletmairieinfo.fr* .

Malheureusement le dimanche après midi la pluie s'est invitée et a fait fuir une partie des spectateurs.

Mairie de Nieurlet 03.21.88.33.92 – Courriel : nieurlet.mairie@orange.fr

Site *https://www.nieurletmairieinfo.fr* — IPNS (ne pas jeter sur la voie publique) - 10/2018

L'école : 76 élèves ont fait leur rentrée.

L e nouveau bureau de l'association des parents d'élèves : Séverine BELLEVAL (Présidente)

Sophie MIEZE (Vice-Présidente) - Valérie FELIX (Trésorière) - Sophie HAMANN (Secrétaire)

La cantine : les repas sont préparés sur place et le service est assuré par Marie Ryckelynck, Sophie Marciszak et Constance Talleu. Tarif : 2 ,30 €/repas. Les menus de la cantine sont consultables sur le site de la commune. Les imprimés pour l'inscription à la cantine comme pour la garderie sont téléchargeables sur le site internet ou en Mairie.

la garderie : pour les enfants scolarisés, est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8H50 et de 16H30 à 18H30 . La participation demandée est de 0,10€ (par quart d'heure/enfant)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi et jeudi : 13 h 30—18 h

Mardi et vendredi : 8 h 45—12 h

La Médiathèque : la permanence est assurée le mercredi de 15 à 17 h et le vendredi de 15 H 45 à 18 h par des bénévoles. **Elle sera fermée du 06 au 19 octobre inclus.**

Rappelons qu'à l'heure du numérique, **un poste informatique y est également à votre disposition.**

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique, vous avez besoin d'aide pour y accéder, nous pouvons vous accompagner le mercredi après-midi (sur rendez-vous au 06.74.70.19.50)

Au Marais Flamand

Dans notre précédent numéro, nous vous avons fait part de la reprise du Marais Flamand en Juillet. Depuis le 19 septembre, l'épicerie a rouvert ses portes. Vous y trouverez des aliments de dépannage, comme par exemple ; farine, sucre, lait, jus d'orange, bonbons etc. A certaines occasions seront proposés des produits du terroir. Ils sont depuis peu dépositaires de Mondial Relay . Des démarches ont été entreprises avec la Fdj. Régulièrement l'équipe du Marais propose, dans une atmosphère conviviale, des soirées paella, couscous, burgers,.. (sur réservation). Vous pouvez les suivre sur facebook : Au Marais Flamand ou les contacter **au 07 82 81 11 95 .**

Une page se tourne :

PINOC devient PINOC & FRED

Depuis septembre, Marine et Bruno ont passé le flambeau à Frédéricke et Marcel Meirland, jeune couple d'Ochtezeelois. Mais rien ne change, Fred vous attend le mardi sur St Momelin, le mercredi soir sur Zergerscappel, le jeudi soir sur Lederzeele et le vendredi soir sur Holque. Par contre, le téléphone est désormais le **06 40 12 40 86.**

NIEURLET POUR TOUS a vu le jour mi-septembre. Cette nouvelle association a pour objet de rassembler tous les habitants de Nieurlet sans limite d'âge autour de manifestations diverses leur permettant de se rencontrer tout au long de l'année. Vous serez très prochainement informés des manifestations de ce dernier trimestre 2018.

Membres du bureau : Sophie Hamann Présidente 06 63 38 05 95
Annie Verclytte secrétaire, Pascal Grave trésorier.
Siège social : 30, route de Booneghem 59143 Nieurlet.

mail : nieurletpourtous@gmail.com

Ouverture de la page facebook courant octobre. **S. HAMANN**

Mardi 16 octobre à 18 h 30

Une conférence par un conseiller Info Energie CCHF

à la salle Polyvalente

Route de Saint-Momelin à NIEURLET

Le conseiller Espace Info Energie vous renseignera , de manière neutre et indépendante, sur vos projets de travaux (chauffage, isolation, énergies renouvelables...) leurs financements (aides, crédits d'impôts...). Les pièges à éviter... Plus de renseignements sur *https://www.nieurletmairieinfo.fr/*

À l'issu de cette conférence vous pourrez vous inscrire pour bénéficier gratuitement

d'une thermographie des façades de votre logement.

Vous souhaiteriez rencontrer un conseiller info énergie, lors d'une permanence sur Nieurlet

faites-le nous savoir à nieurletinfo@gmail.com ou en mairie

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux.

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, contactez le 0.805.204.805 ou rendez-vous sur le site https://www.chequeenergie.gouv.fr rubrique Espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité
Pour bénéficier du chèque énergie :
- vous devez impérativement avoir déclaré vos revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls (il est inutile en revanche de transmettre votre avis d'imposition sur les revenus pour bénéficier du chèque). Votre droit à bénéficier du chèque énergie sera établi sur la base de cette déclaration.
- vous devez habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré). Pour en bénéficier, à aucun moment, le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires: toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Pensez dès à présent à vos projets de plantations. L'association Yser Houck vous propose, un achat groupé de végétaux. En plus des arbres, arbustes, fruitiers et prairie fleurie, elle propose cette année, l'achat de nichoirs et de bulbes. Passez vos commandes avant le lundi 19 novembre 2018 .
Bon de commande sur le site http://www.yserhouck.org/

Info CPAM

Pour mieux traiter vos demandes, la CPAM des Flandres centralise la réception de vos courriers à l'adresse suivante:

CPAM des Flandres
2 rue de la Batellerie CS 94523
59386 Dunkerque cedex 1

SECHERESSE A ce jour, nous ne savons pas si Nieurlet a obtenu la reconnaissance « catastrophe naturelle » pour la sécheresse. Si tel est bien le cas, dès réception de l'avis, il sera affiché en mairie et consultable sur le site de la commune. A partir de la parution de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal officiel, vous disposez d'un délai pour déclarer votre sinistre à votre assurance. **Pensez à consulter régulièrement le site.**

MESSAGE DE PRÉVENTION ROUTIÈRE DE VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE de WORMHOUT

SÉCURITÉ ROUTIÈRE / PRÉVENTION

ADAPTEZ VOTRE CONDUITE AUX CONDITIONS !

Parce que la sécurité reste une priorité, votre brigade de gendarmerie vous rappelle quelques consignes afin d'adapter votre conduite au changement de saison.

Phares Veillez à ce que les Phares de votre véhicule soient en ordre (bien réglés) et en bon état de marche.

Allumez vos phares dès que la luminosité du jour diminue ou lorsque les conditions de circulation sont mauvaises. Nettoyez régulièrement vos **vitres** (y compris latérales) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, vérifiez régulièrement le bon état de vos essuie-glaces et de vos pneus. Ayez à porté de main des **Lunettes de Soleil.**

Soyez Vigilants par rapport aux autres usagers qui sont moins visibles en cette période de l'année.

Les **cyclistes, motos et piétons** qui circulent sur la voie publique doivent impérativement se faire voir par les automobilistes et porter des vêtement réfléchissants. Cette règle est particulièrement de mise pour les écoliers sur le chemin de l'école.

Brouillard Le temps froid et humide peut générer du brouillard. Si c'est le cas, gardez vos distances et allumez vos phares antibrouillard.

Attention aux traversées de gibier : soyez attentifs aux panneaux qui indiquent la traversée d'animaux sauvages. Ralentissez, même en l'absence de signalisation, lors de la traversée de massifs forestiers.

Distance de sécurité : Si vous circulez sur des routes jonchées de feuilles mortes, soyez prudents et gardez ici aussi une distance de sécurité, ceci surtout par temps humide. Feuilles mortes et humides : Un freinage brusque sur une couche de feuilles mortes et humides peut facilement entrainer une glissage incontrôlable. **RESTEZ VIGILANTS ET ADAPTEZ VOTRE CONDUITE.BONNE ROUTE.**

Quelques dates.....

21 octobre repas des ainés (la Municipalité– le CCAS– NSL)
Vendredi 9 novembre St Martin (Municipalité /la commission des Fêtes)
Dimanche 11 novembre commémoration du centenaire de l'Armistice de la première guerre mondiale (Municipalité /CATM)
Dimanche 25 novembre repas St Eloi (Syndicat Agricole)
Samedi 1er décembre Marché de Noël (NSL/Le Brouckailler)
7 et 8 décembre 2018 Téléthon (la Municipalité et les associations)
14 décembre Spectacle de Noël (APE)

Le COLIS des AINES

remis dès 65 ans pour les personnes seules ou 70 ans pour celles en couple, il sera déposé à domicile cette année :

Le mercredi 19 décembre

Vœux du Maire
dimanche 13 janvier 2019

Comité de Rédaction : La Commission Information & Culture

nieurletinfo@gmail.com IPNS Ne pas jeter sur la voie publique